

# Ethna-AKTIV R.C.S Luxembourg K816

Rapport annuel et comptes annuels révisés  
au 31 décembre 2025

---

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un fonds commun de placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



**ETHENEA**

# Table des matières

	Page
<b>Rapport de la direction du fonds</b>	<b>2</b>
<b>Répartition géographique d’Ethna-AKTIV</b>	<b>4</b>
<b>Répartition sectorielle d’Ethna-AKTIV</b>	<b>5</b>
<b>Composition de l’actif net du fonds Ethna-AKTIV</b>	<b>8</b>
<b>Variation de l’actif net du fonds Ethna-AKTIV</b>	<b>11</b>
<b>Compte de résultat du fonds Ethna-AKTIV</b>	<b>13</b>
<b>Composition de l’actif d’Ethna-AKTIV au 31 décembre 2025</b>	<b>19</b>
<b>Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025</b>	<b>24</b>
<b>Rapport du Réviseur d’entreprises agréé</b>	<b>30</b>
<b>Notes complémentaires (non révisées)</b>	<b>33</b>
<b>Annexe conformément au règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)</b>	<b>37</b>
<b>Gestion, distribution et conseil</b>	<b>48</b>

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clé et la présentation des achats et ventes du fonds ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, ainsi que des établissements conformément aux dispositions de la directive européenne 2019/1160 art. 92 des pays de distribution respectifs. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

# Rapport de la direction du fonds

Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

2 Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a été le facteur déterminant du sentiment du marché, marqué dans un premier temps par l'incertitude entourant les droits de douane annoncés et la fluctuation des attentes en matière d'inflation. Une détente fondamentale des pourparlers commerciaux et les premiers signaux d'un nouvel ordre diplomatique dans le conflit en Ukraine ont toutefois apporté des vents favorables dans le courant de l'année. En Europe, l'Allemagne a envoyé un message fiscal historique : en mars 2025, son parlement a approuvé une modification constitutionnelle en faveur d'un fonds spécial de 500 milliards d'euros (infrastructures/climat) et soustrait les dépenses de défense au mécanisme du frein de la dette.

L'économie mondiale s'est stabilisée à un niveau fragile (croissance de +3,2 %), portée principalement par les pays émergents alors que les échanges mondiaux souffraient des mesures protectionnistes. Grâce à la robustesse du marché de l'emploi et à une hausse de la productivité, les États-Unis ont affiché une résilience solide (de +2,0 % à 2,5 %) malgré les taux d'intérêt élevés. La zone euro a enregistré une croissance inférieure à la moyenne (+1,0 %), freinée par les prix de l'énergie et par des désavantages structurels. On a toutefois observé un léger rattrapage vers la fin de l'année.

Les politiques monétaires ont présenté par moments des divergences substantielles : la BCE a abaissé rapidement son taux de dépôt à 2,00 % en juin 2025, avant de faire une pause face à une inflation stable et à une reprise conjoncturelle. La Fed, quant à elle, n'a démarré son cycle de baisse des taux qu'en septembre 2025. Dans un contexte de controverses internes sur la voie à suivre entre la modération du marché de l'emploi et les risques d'inflation, elle a abaissé son taux directeur en trois phases jusqu'à une fourchette de 3,50-3,75 %.

Pour les actions, l'année 2025 a été marquée par une largeur remarquable du marché. Les marchés d'actions ont bravé les risques géopolitiques. Pour la première fois depuis des années, les titres américains n'ont pas été les seules forces motrices. Tant les indices américains que les indices européens ont connu leur troisième année consécutive de croissance à deux chiffres. Les obligations d'entreprises ont connu une demande solide. Les primes de risque ont considérablement baissé – jusqu'à un niveau de 72 points de base pendant un moment pour l'investissement grade américain, ou 77 pour l'investissement grade européen. Du fait de leurs valorisations intéressantes et de leurs primes de risque moindres, les investisseurs ont privilégié de plus en plus les marchés européens du crédit. Sur les marchés du change, la forte baisse du dollar américain, tombé de 1,02 à 1,18 USD/EUR, a fait office de soupape de sécurité pour les marchés financiers mondiaux.

Une fois de plus, le fonds Ethna-AKTIV s'est montré à la hauteur de sa réputation de fonds multi-actifs flexible. Les trois composantes principales du fonds (obligations, actions et devises) ont été ajustées sans retard conformément à notre estimation de la situation macroéconomique. On retiendra en particulier les augmentations successives de la duration du portefeuille obligataire, qui ont porté la duration modifiée à près de 10, parallèlement à une surpondération des titres européens. Du côté des actions, la crise suscitée par le « Liberation Day » américain a été considérée à juste titre comme une perturbation de courte durée. La part d'actions élevée en moyenne annuelle a permis une bonne participation au marché haussier. En outre, la sélection a permis de générer une surperformance par rapport au S&P 500. La couverture de l'exposition au dollar américain pendant une grande partie de l'année a limité au minimum les pertes de change et a apporté une contribution non négligeable à la performance annuelle de 8,12 % après déduction des frais.

Nous prévoyons un contexte favorable en 2026. Les impulsions budgétaires en Allemagne, en Europe et aux États-Unis vont favoriser la croissance. L'inflation devrait continuer à reculer. Nous prévoyons une baisse des taux même à l'extrémité longue de la courbe. Le risque continue de résider dans les conflits commerciaux et les tensions géopolitiques. Les élections à mi-mandat aux États-Unis ont également tendance à provoquer une certaine volatilité.

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.

Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*
WKN :	764930	A0X8U6	A1CV36	A1CVQR
Code ISIN :	LU0136412771	LU0431139764	LU0564177706	LU0564184074
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 2,10 % p.a.	jusqu'à 2,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR
	Catégorie de parts (CHF-A)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A1JEEK	A1JEEL	A1J5U4	A1J5U5
Code ISIN :	LU0666480289	LU0666484190	LU0841179350	LU0841179863
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	CHF	CHF	EUR	EUR
	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (USD-A)	Catégorie de parts (USD-T)	Catégorie de parts (SIA USD-T)
WKN :	A1W66B	A1W66C	A1W66D	A1W66F
Code ISIN :	LU0985093136	LU0985093219	LU0985094027	LU0985094373
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,10 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,70 % p.a.	jusqu'à 1,10 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	CHF	USD	USD	USD

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

# Répartition géographique d’Ethna-AKTIV

4

<b>Répartition géographique par pays <sup>1)</sup></b>	
États-Unis d’Amérique	47,67 %
Communauté européenne	12,39 %
Pays-Bas	8,31 %
Allemagne	7,62 %
France	3,38 %
Suisse	2,73 %
Autriche	2,37 %
Luxembourg	1,64 %
Norvège	1,24 %
Liechtenstein	0,99 %
Royaume-Uni	0,51 %
République tchèque	0,50 %
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>89,35 %</b>
Contrats à terme	0,00 %
Avoirs bancaires	10,36 %
Solde des autres créances et engagements	0,29 %
	<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

# Répartition sectorielle d’Ethna-AKTIV

<b>Répartition sectorielle <sup>1)</sup></b>	
Services aux collectivités	15,45 %
Emprunts d’État	12,39 %
Services financiers diversifiés	7,98 %
Énergie	6,09 %
Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	6,08 %
Médias et divertissements	5,17 %
Logiciels et services	4,78 %
Assurances	3,77 %
Commerce de gros et de détail	3,55 %
Matériel et équipement informatique	3,41 %
Biens d’investissement	2,95 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	2,79 %
Santé : équipements et services de santé	2,61 %
Gestion et développement immobiliers	1,80 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,68 %
Divers	1,64 %
Transports	1,60 %
Banques	1,51 %
Vente au détail de produits alimentaires et de consommation de base	1,35 %
Services à la consommation	1,27 %
Automobiles et pièces détachées	0,99 %
Alimentation, boissons et tabac	0,49 %
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>89,35 %</b>
Contrats à terme	0,00 %
Avoirs bancaires	10,36 %
Solde des autres créances et engagements	0,29 %
	<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Évolution des 3 derniers exercices**

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	1.165,40	8.232.190	-119.468,72	141,57
31.12.2024	1.158,58	7.722.312	-75.129,83	150,03
31.12.2025	1.173,13	7.237.297	-73.416,17	162,10

Catégorie de parts (T)

6

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	477,71	3.203.878	-49.397,02	149,10
31.12.2024	424,09	2.682.352	-80.538,52	158,10
31.12.2025	419,79	2.455.937	-36.338,52	170,93

Catégorie de parts (R-A)\*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	5,06	55.637	-406,76	91,02
31.12.2024	4,97	53.110	-236,47	93,61
31.12.2025	4,46	45.600	-708,38	97,74

Catégorie de parts (R-T)\*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	25,96	203.680	-4.008,40	127,47
31.12.2024	29,93	222.002	2.370,23	134,81
31.12.2025	24,95	171.760	-7.010,31	145,26

Catégorie de parts (CHF-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2023	4,62	36.874	-359,72	125,33	116,36 <sup>1)</sup>
31.12.2024	4,69	36.509	-38,25	128,44	120,63 <sup>2)</sup>
31.12.2025	4,64	33.648	-374,05	137,82	127,98 <sup>3)</sup>

Catégorie de parts (CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2023	60,64	438.380	31.617,46	138,32	128,42 <sup>1)</sup>
31.12.2024	64,84	457.008	2.497,15	141,88	133,25 <sup>2)</sup>
31.12.2025	50,09	328.732	-18.180,80	152,36	141,48 <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

<sup>3)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	19,62	32.405	13.923,48	605,59
31.12.2024	23,53	36.498	2.532,33	644,82
31.12.2025	15,94	22.777	-8.408,79	699,89

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR
31.12.2023	58,69	86.616	8.986,77	677,59
31.12.2024	82,26	114.059	19.370,10	721,20
31.12.2025	79,08	100.929	-8.881,70	783,49

7

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire CHF
31.12.2023	191,17	318.647	55.680,67	599,96	557,00 <sup>1)</sup>
31.12.2024	226,01	365.016	27.666,04	619,19	581,54 <sup>2)</sup>
31.12.2025	238,09	356.408	-7.624,65	668,03	620,33 <sup>3)</sup>

Catégorie de parts (USD-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2023	0,89	8.033	-368,94	111,02	123,28 <sup>4)</sup>
31.12.2024	0,98	7.685	-48,28	126,87	132,21 <sup>5)</sup>
31.12.2025	0,76	6.117	-189,00	123,46	145,26 <sup>6)</sup>

Catégorie de parts (USD-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2023	8,86	74.442	-2.144,23	119,05	132,19 <sup>4)</sup>
31.12.2024	9,50	69.745	-606,57	136,15	141,88 <sup>5)</sup>
31.12.2025	8,27	62.383	-951,22	132,58	155,99 <sup>6)</sup>

Catégorie de parts (SIA USD-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur nette d'inventaire EUR	Valeur nette d'inventaire USD
31.12.2023	7,36	12.584	3.945,46	584,59	649,13 <sup>4)</sup>
31.12.2024	8,92	13.276	448,91	672,19	700,49 <sup>5)</sup>
31.12.2025	8,93	13.572	216,28	657,97	774,17 <sup>6)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 0,9392 CHF

<sup>3)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

<sup>4)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD

<sup>5)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2024 : 1 EUR = 1,0421 USD

<sup>6)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

# Composition de l'actif net du fonds Ethna-AKTIV

8

## Composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2025

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 1.746.120.897,62 EUR)	1.812.179.003,72
Avoirs bancaires <sup>1)</sup>	210.151.460,85
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	3.173.606,91
Intérêts à recevoir	16.885.308,53
Dividendes à recevoir	333.535,19
Créances sur vente de parts	2.393.955,95
Autres créances <sup>2)</sup>	1.272.841,79
	<b>2.046.389.712,94</b>
Engagements au titre du rachat de parts	-1.253.405,97
Moins-values latentes sur contrats à terme	-19.017,30
Autres passifs <sup>3)</sup>	-16.998.624,45
	<b>-18.271.047,72</b>
<b>Actif net du fonds</b>	<b>2.028.118.665,22</b>

<sup>1)</sup> Voir les Notes au rapport.

<sup>2)</sup> Ce poste se compose de créances en lien avec des contrats à terme.

<sup>3)</sup> Ce poste se compose essentiellement des commissions de performance et de gestion.

**Allocation aux catégories de parts**

<b>Catégorie de parts (A)</b>	
Part de l'actif net du fonds	1.173.130.247,32 EUR
Parts en circulation	7.237.297,468
Valeur nette d'inventaire	162,10 EUR

<b>Catégorie de parts (T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	419.793.415,51 EUR
Parts en circulation	2.455.937,457
Valeur nette d'inventaire	170,93 EUR

<b>Catégorie de parts (R-A)*</b>	
Part de l'actif net du fonds	4.456.994,80 EUR
Parts en circulation	45.600,086
Valeur nette d'inventaire	97,74 EUR

<b>Catégorie de parts (R-T)*</b>	
Part de l'actif net du fonds	24.950.162,54 EUR
Parts en circulation	171.759,709
Valeur nette d'inventaire	145,26 EUR

<b>Catégorie de parts (CHF-A)</b>	
Part de l'actif net du fonds	4.637.405,49 EUR
Parts en circulation	33.648,453
Valeur nette d'inventaire	137,82 EUR
Valeur nette d'inventaire	127,98 CHF <sup>1)</sup>

<b>Catégorie de parts (CHF-T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	50.086.074,94 EUR
Parts en circulation	328.731,959
Valeur nette d'inventaire	152,36 EUR
Valeur nette d'inventaire	141,48 CHF <sup>1)</sup>

<b>Catégorie de parts (SIA-A)</b>	
Part de l'actif net du fonds	15.941.436,86 EUR
Parts en circulation	22.776,935
Valeur nette d'inventaire	699,89 EUR

<b>Catégorie de parts (SIA-T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	79.076.546,34 EUR
Parts en circulation	100.928,900
Valeur nette d'inventaire	783,49 EUR

<b>Catégorie de parts (SIA CHF-T)</b>	
Part de l'actif net du fonds	238.090.282,82 EUR
Parts en circulation	356.407,913
Valeur nette d'inventaire	668,03 EUR
Valeur nette d'inventaire	620,33 CHF <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 0,9286 CHF

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

**Catégorie de parts USD-A**

Part de l'actif net du fonds	755.246,74 EUR
Parts en circulation	6.117,257
Valeur nette d'inventaire	123,46 EUR
Valeur nette d'inventaire	145,26 USD <sup>1)</sup>

**Catégorie de parts USD-T**

Part de l'actif net du fonds	8.270.779,23 EUR
Parts en circulation	62.383,414
Valeur nette d'inventaire	132,58 EUR
Valeur nette d'inventaire	155,99 USD <sup>1)</sup>

**Catégorie de parts SIA USD-T**

Part de l'actif net du fonds	8.930.072,63 EUR
Parts en circulation	13.572,226
Valeur nette d'inventaire	657,97 EUR
Valeur nette d'inventaire	774,17 USD <sup>1)</sup>

10

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2025 : 1 EUR = 1,1766 USD

## Variation de l'actif net du fonds Ethna-AKTIV

### Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	2.038.306.254,78	1.158.584.909,54	424.085.990,02	4.971.549,41
Résultat net ordinaire	9.522.134,78	4.026.259,98	1.426.577,93	4.111,39
Péréquation des revenus et charges	741.777,49	245.798,87	94.232,68	189,53
Entrées de fonds induites par la vente de parts	236.729.344,87	37.454.390,61	90.972.170,65	73.971,72
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-398.596.659,06	-110.870.560,38	-127.310.695,07	-782.356,30
Plus-values réalisées	359.663.646,63	195.615.883,93	72.941.819,89	814.648,61
Moins-values réalisées	-246.396.253,68	-127.776.587,07	-48.257.761,47	-553.533,81
Variation nette des plus-values latentes	-32.819.702,72	-18.611.400,83	-6.815.813,05	-73.786,95
Variation nette des moins-values latentes	61.878.927,91	35.214.204,75	12.656.893,93	137.803,91
Distribution	-910.805,78	-752.652,08	0,00	-135.602,71
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>2.028.118.665,22</b>	<b>1.173.130.247,32</b>	<b>419.793.415,51</b>	<b>4.456.994,80</b>

	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (CHF-A) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	29.928.281,17	4.689.226,50	64.842.429,84	23.534.786,38
Résultat net ordinaire	5.952,70	35.054,25	383.580,85	125.346,54
Péréquation des revenus et charges	15.095,94	1.444,90	105.602,44	45.416,70
Entrées de fonds induites par la vente de parts	5.614.895,80	317.778,40	10.783.930,94	1.672.045,38
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-12.625.202,65	-691.829,14	-28.964.730,34	-10.080.830,84
Plus-values réalisées	5.069.035,84	962.743,03	11.611.360,42	2.871.046,63
Moins-values réalisées	-3.417.524,63	-748.020,13	-9.681.213,63	-2.173.153,35
Variation nette des plus-values latentes	-547.883,61	-74.128,98	-949.564,43	-277.836,35
Variation nette des moins-values latentes	907.511,98	148.898,77	1.954.678,85	242.744,20
Distribution	0,00	-3.762,11	0,00	-18.128,43
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>24.950.162,54</b>	<b>4.637.405,49</b>	<b>50.086.074,94</b>	<b>15.941.436,86</b>

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts SIA (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-A) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	82.259.541,48	226.014.415,65	975.037,63	9.495.932,04
Résultat net ordinaire	626.487,35	2.855.080,44	-164,38	-5.092,63
Péréquation des revenus et charges	67.518,56	164.519,54	457,30	2.235,94
Entrées de fonds induites par la vente de parts	28.029.040,90	60.665.721,79	2.558,41	444.237,37
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-36.910.743,65	-68.290.373,50	-191.556,44	-1.395.457,03
Plus-values réalisées	16.729.119,58	49.190.677,32	224.094,48	1.954.510,27
Moins-values réalisées	-12.567.264,66	-36.656.295,05	-258.278,05	-2.300.439,34
Variation nette des plus-values latentes	-1.429.171,68	-3.640.155,82	-20.009,49	-197.938,55
Variation nette des moins-values latentes	2.272.018,46	7.786.692,45	23.767,73	272.791,16
Distribution	0,00	0,00	-660,45	0,00
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>79.076.546,34</b>	<b>238.090.282,82</b>	<b>755.246,74</b>	<b>8.270.779,23</b>

12

	Catégorie de parts (SIA USD-T) EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	8.924.155,12
Résultat net ordinaire	38.940,36
Péréquation des revenus et charges	-734,91
Entrées de fonds induites par la vente de parts	698.602,90
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-482.323,72
Plus-values réalisées	1.678.706,63
Moins-values réalisées	-2.006.182,49
Variation nette des plus-values latentes	-182.012,98
Variation nette des moins-values latentes	260.921,72
Distribution	0,00
<b>Actif net du fonds à la fin de la période sous revue</b>	<b>8.930.072,63</b>

# Compte de résultat du fonds Ethna-AKTIV

## Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (R-A)*
	EUR	EUR	EUR	EUR
<b>Revenus</b>				
Dividendes	6.604.529,40	3.766.383,07	1.367.573,58	14.734,34
Intérêts sur les emprunts	49.321.356,94	28.124.286,70	10.211.936,99	110.557,58
Intérêts bancaires	3.750.753,19	2.137.488,32	777.025,45	8.408,81
Autres revenus	771.621,48	441.369,82	159.666,71	1.700,11
Péréquation des revenus	-2.370.556,51	-867.813,78	-494.084,60	-6.455,81
<b>Total des revenus</b>	<b>58.077.704,50</b>	<b>33.601.714,13</b>	<b>12.022.118,13</b>	<b>128.945,03</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-581.365,88	-331.002,50	-120.168,90	-1.284,48
Commission de performance	-14.070.919,29	-8.510.046,26	-3.120.563,35	-26.323,87
Commission de gestion	-32.094.865,17	-19.397.611,89	-7.042.645,53	-95.763,86
Taxe d'abonnement	-999.270,13	-571.157,80	-206.924,14	-2.212,95
Frais de publication et de révision	-178.940,03	-101.857,93	-37.065,34	-406,21
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-31.303,44	-17.805,09	-6.502,79	-69,89
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-17.197,90	-9.155,01	-4.743,53	-75,46
Taxes nationales	-110.030,84	-62.457,72	-22.634,10	-248,62
Autres charges <sup>1)</sup>	-2.100.456,06	-1.196.374,86	-434.144,44	-4.714,58
Péréquation des charges	1.628.779,02	622.014,91	399.851,92	6.266,28
<b>Total des charges</b>	<b>-48.555.569,72</b>	<b>-29.575.454,15</b>	<b>-10.595.540,20</b>	<b>-124.833,64</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>9.522.134,78</b>	<b>4.026.259,98</b>	<b>1.426.577,93</b>	<b>4.111,39</b>
<b>Total des frais de transaction sur l'exercice <sup>2)</sup></b>	<b>2.147.881,79</b>			
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,87</b>	<b>1,87</b>	<b>2,31</b>
<b>Commission de performance exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,59</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,91</b>	<b>1,91</b>	<b>2,35</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)		<b>1,87</b>	<b>1,87</b>	<b>2,31</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)		<b>2,62</b>	<b>2,62</b>	<b>2,90</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)		<b>0,75</b>	<b>0,75</b>	<b>0,59</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de frais de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

**Compte de résultat**

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (CHF-A) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
<b>Revenus</b>				
Dividendes	91.478,32	15.081,73	182.119,15	55.065,59
Intérêts sur les emprunts	691.241,39	112.614,62	1.390.385,22	431.824,31
Intérêts bancaires	53.471,64	8.603,11	104.272,41	31.969,06
Autres revenus	10.904,01	1.796,32	19.087,61	5.588,33
Péréquation des revenus	-131.445,20	-5.403,27	-263.299,47	-68.831,71
<b>Total des revenus</b>	<b>715.650,16</b>	<b>132.692,51</b>	<b>1.432.564,92</b>	<b>455.615,58</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-8.314,29	-1.327,81	-16.260,52	-4.451,01
Commission de performance	-181.791,12	-12.806,13	-139.371,02	-126.575,13
Commission de gestion	-588.448,51	-79.439,79	-952.674,90	-192.224,63
Taxe d'abonnement	-13.510,98	-2.288,57	-26.866,48	-8.496,59
Frais de publication et de révision	-2.571,88	-406,91	-5.040,29	-1.630,26
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-446,27	-71,94	-833,01	-259,31
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-537,07	-139,37	-774,95	-97,76
Taxes nationales	-1.582,47	-245,58	-3.706,94	-1.242,84
Autres charges <sup>1)</sup>	-28.844,13	-4.870,53	-61.152,99	-18.706,52
Péréquation des charges	116.349,26	3.958,37	157.697,03	23.415,01
<b>Total des charges</b>	<b>-709.697,46</b>	<b>-97.638,26</b>	<b>-1.048.984,07</b>	<b>-330.269,04</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>5.952,70</b>	<b>35.054,25</b>	<b>383.580,85</b>	<b>125.346,54</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>2,27</b>	<b>1,91</b>	<b>1,88</b>	<b>1,28</b>
<b>Commission de performance exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>0,65</b>	<b>0,28</b>	<b>0,25</b>	<b>0,73</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>2,31</b>	<b>1,95</b>	<b>1,92</b>	<b>1,32</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)	<b>2,27</b>	<b>1,91</b>	<b>1,88</b>	<b>1,28</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)	<b>2,92</b>	<b>2,19</b>	<b>2,13</b>	<b>2,01</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)	<b>0,65</b>	<b>0,28</b>	<b>0,25</b>	<b>0,73</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de frais de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

**Compte de résultat**

 pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-A) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
<b>Revenus</b>				
Dividendes	249.651,12	803.864,86	2.609,88	28.393,44
Intérêts sur les emprunts	1.883.028,19	5.925.116,19	19.871,44	213.507,56
Intérêts bancaires	143.121,37	452.971,59	1.499,50	16.254,93
Autres revenus	29.124,18	95.662,83	287,34	3.285,16
Péréquation des revenus	-45.503,89	-480.265,62	-1.875,18	-16.231,17
<b>Total des revenus</b>	<b>2.259.420,97</b>	<b>6.797.349,85</b>	<b>22.392,98</b>	<b>245.209,92</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-22.139,63	-71.334,60	-224,19	-2.481,62
Commission de performance	-617.479,01	-1.125.630,14	-8.635,44	-97.633,94
Commission de gestion	-839.444,66	-2.650.236,35	-13.631,16	-148.667,74
Taxe d'abonnement	-37.855,84	-121.172,58	-387,17	-4.217,79
Frais de publication et de révision	-6.826,22	-21.524,43	-74,08	-784,06
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-1.184,22	-3.852,07	-12,44	-135,51
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-531,80	-848,85	-89,16	-165,19
Taxes nationales	-4.578,25	-12.318,87	-48,57	-492,94
Autres charges <sup>1)</sup>	-80.879,32	-251.097,60	-873,03	-9.718,99
Péréquation des charges	-22.014,67	315.746,08	1.417,88	13.995,23
<b>Total des charges</b>	<b>-1.632.933,62</b>	<b>-3.942.269,41</b>	<b>-22.557,36</b>	<b>-250.302,55</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>626.487,35</b>	<b>2.855.080,44</b>	<b>-164,38</b>	<b>-5.092,63</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,28</b>	<b>1,27</b>	<b>1,88</b>	<b>1,90</b>
<b>Commission de performance exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>0,81</b>	<b>0,47</b>	<b>1,08</b>	<b>1,13</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,31</b>	<b>1,31</b>	<b>1,92</b>	<b>1,94</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,28</b>	<b>1,27</b>	<b>1,88</b>	<b>1,90</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>				
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>2,09</b>	<b>1,74</b>	<b>2,96</b>	<b>3,03</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>				
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>0,81</b>	<b>0,47</b>	<b>1,08</b>	<b>1,13</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>				

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de frais de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Compte de résultat**

pour la période sous revue courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

	Catégorie de parts (SIA USD-T) EUR
<b>Revenus</b>	
Dividendes	27.574,32
Intérêts sur les emprunts	206.986,75
Intérêts bancaires	15.667,00
Autres revenus	3.149,06
Péréquation des revenus	10.653,19
<b>Total des revenus</b>	<b>264.030,32</b>
<b>Charges</b>	
Charges d'intérêts	-2.376,33
Commission de performance	-104.063,88
Commission de gestion	-94.076,15
Taxe d'abonnement	-4.179,24
Frais de publication et de révision	-752,42
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-130,90
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-39,75
Taxes nationales	-473,94
Autres charges <sup>1)</sup>	-9.079,07
Péréquation des charges	-9.918,28
<b>Total des charges</b>	<b>-225.089,96</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>38.940,36</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,30</b>
<b>Commission de performance exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,24</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,33</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,30</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>	
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>2,54</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>	
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,24</b>
<b>(pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025)</b>	

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de frais de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Performance exprimée en pourcentage\***

État : 31 décembre 2025

Catégorie de parts	ISIN WKN	Devise des catégories de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
<b>Ethna-AKTIV (A)</b> depuis le 15.02.2002	LU0136412771 764930	EUR	6,26 %	8,12 %	23,19 %	26,52 %
<b>Ethna-AKTIV (CHF-A)</b> depuis le 04.10.2012	LU0666480289 A1JEEK	CHF	5,53 %	6,18 %	16,27 %	15,57 %
<b>Ethna-AKTIV (CHF-T)</b> depuis le 30.09.2011	LU0666484190 A1JEEL	CHF	5,56 %	6,17 %	16,24 %	15,66 %
<b>Ethna-AKTIV (R-A)</b> depuis le 28.11.2012	LU0564177706 A1CV36	EUR	6,15 %	7,82 %	22,21 %	22,10 %
<b>Ethna-AKTIV (R-T)</b> depuis le 25.04.2012	LU0564184074 A1CVQR	EUR	6,11 %	7,75 %	21,95 %	21,84 %
<b>Ethna-AKTIV (SIA-A)</b> depuis le 04.04.2013	LU0841179350 A1J5U4	EUR	6,45 %	8,63 %	25,11 %	34,56 %
<b>Ethna-AKTIV (SIA CHF-T)</b> depuis le 04.11.2014	LU0985093136 A1W66B	CHF	5,70 %	6,67 %	18,27 %	22,54 %
<b>Ethna-AKTIV (SIA-T)</b> depuis le 20.11.2012	LU0841179863 A1J5U5	EUR	6,45 %	8,64 %	24,98 %	33,74 %
<b>Ethna-AKTIV (SIA USD-T)</b> depuis le 15.01.2015	LU0985094373 A1W66F	USD	7,32 %	10,52 %	31,54 %	56,51 %
<b>Ethna-AKTIV (T)</b> depuis le 16.07.2009	LU0431139764 A0X8U6	EUR	6,25 %	8,11 %	23,17 %	26,57 %
<b>Ethna-AKTIV (USD-A)</b> depuis le 21.07.2014	LU0985093219 A1W66C	USD	7,05 %	9,96 %	29,48 %	48,36 %
<b>Ethna-AKTIV (USD-T)</b> depuis le 31.03.2014	LU0985094027 A1W66D	USD	7,02 %	9,94 %	29,47 %	49,04 %

17

\*Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (R-A)* Volume	Catégorie de parts (R-T)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	7.722.311,931	2.682.352,271	53.109,590	222.001,568
Parts émises	241.521,193	561.229,279	792,223	40.865,973
Parts rachetées	-726.535,656	-787.644,093	-8.301,727	-91.107,832
<b>Parts en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>7.237.297,468</b>	<b>2.455.937,457</b>	<b>45.600,086</b>	<b>171.759,709</b>

	Catégorie de parts (CHF-A) Volume	Catégorie de parts (CHF-T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	36.509,065	457.008,167	36.498,367	114.058,898
Parts émises	2.482,096	74.845,529	2.496,742	37.531,284
Parts rachetées	-5.342,708	-203.121,737	-16.218,174	-50.661,282
<b>Parts en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>33.648,453</b>	<b>328.731,959</b>	<b>22.776,935</b>	<b>100.928,900</b>

	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume	Catégorie de parts (USD-A) Volume	Catégorie de parts (USD-T) Volume	Catégorie de parts (SIA USD-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	365.016,216	7.685,477	69.745,379	13.276,309
Parts émises	94.053,120	21,101	3.494,961	1.065,917
Parts rachetées	-102.661,423	-1.589,321	-10.856,926	-770,000
<b>Parts en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>356.407,913</b>	<b>6.117,257</b>	<b>62.383,414</b>	<b>13.572,226</b>

\* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

# Composition de l'actif d'Ethna-AKTIV

## au 31 décembre 2025

### Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>	
<b>Actions, droits et bons de jouissance</b>								
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>								
<b>Allemagne</b>								
DE0008404005	Allianz SE	EUR	102.000	30.000	72.000	388,8000	27.993.600,00	1,38
DE0005140008	Deutsche Bank AG	EUR	900.000	0	900.000	32,7500	29.475.000,00	1,45
DE000ENAG999	E.ON SE	EUR	1.220.000	0	1.220.000	16,0150	19.538.300,00	0,96
						<b>77.006.900,00</b>	<b>3,79</b>	
<b>Suisse</b>								
CH0012214059	Holcim Ltd.	CHF	130.000	0	130.000	77,5400	10.855.265,99	0,54
CH0126881561	Swiss Re AG	CHF	130.000	0	130.000	132,4500	18.542.429,46	0,91
						<b>29.397.695,45</b>	<b>1,45</b>	
<b>États-Unis d'Amérique</b>								
US00287Y1091	AbbVie Inc.	USD	80.000	20.000	107.000	230,8400	20.992.588,82	1,04
US0079031078	Advanced Micro Devices Inc.	USD	358.000	352.000	93.000	215,6100	17.042.095,87	0,84
US02079K3059	Alphabet Inc.	USD	422.000	417.000	267.000	313,5600	71.154.614,99	3,51
US0231351067	Amazon.com Inc.	USD	372.000	305.000	294.000	232,0700	57.987.914,33	2,86
US0378331005	Apple Inc.	USD	150.000	0	150.000	273,7600	34.900.560,94	1,72
US1011371077	Boston Scientific Corporation	USD	115.000	0	115.000	95,7600	9.359.510,45	0,46
US1491231015	Caterpillar Inc.	USD	40.500	52.000	40.500	578,6100	19.916.458,44	0,98
US17275R1023	Cisco Systems Inc.	USD	776.000	257.000	519.000	77,7900	34.313.284,04	1,69
US21037T1097	Constellation Energy Corporation	USD	71.000	41.000	30.000	358,3300	9.136.409,99	0,45
US30231G1022	Exxon Mobil Corporation	USD	27.000	16.000	101.000	120,5300	10.346.362,40	0,51
US31428X1063	Fedex Corporation	USD	71.000	55.000	71.000	292,8900	17.673.967,36	0,87
US35671D8570	Freepoint-McMoRan Inc.	USD	0	210.000	150.000	51,4800	6.562.978,07	0,32
US3755581036	Gilead Sciences Inc.	USD	284.000	253.000	140.000	124,9100	14.862.655,11	0,73
US5128073062	Lam Research Corporation	USD	434.000	238.000	196.000	175,8700	29.296.719,36	1,44
US57636Q1040	Mastercard Inc.	USD	18.000	0	18.000	577,9000	8.840.897,50	0,44
US5801351017	McDonald's Corporation	USD	125.000	27.000	98.000	308,5300	25.697.722,25	1,27
US58155Q1031	McKesson Corporation	USD	39.000	26.000	27.000	830,4200	19.056.042,84	0,94
US30303M1027	Meta Platforms Inc.	USD	34.000	45.000	34.000	658,6900	19.034.047,25	0,94
US5951121038	Micron Technology Inc.	USD	135.000	0	135.000	294,3700	33.775.242,22	1,67
US5949181045	Microsoft Corporation	USD	98.000	143.000	98.000	487,1000	40.570.967,19	2,00
US6174464486	Morgan Stanley	USD	464.000	257.000	207.000	179,9400	31.656.960,73	1,56
US67066G1040	NVIDIA Corporation	USD	790.000	935.000	270.000	188,2200	43.191.738,91	2,13
US68389X1054	Oracle Corporation	USD	311.000	188.000	123.000	195,3800	20.424.732,28	1,01
US7185461040	Phillips 66	USD	166.000	53.000	113.000	128,5900	12.349.711,03	0,61
US7731211089	Rocket Lab Corp.	USD	610.000	0	610.000	70,1200	36.353.221,15	1,79

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

## Composition de l'actif au 31 décembre 2025

ISIN		Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>États-Unis d'Amérique (suite)</b>								
US8636671013	Stryker Corporation	USD	15.000	17.000	20.000	352,5000	5.991.840,90	0,30
US38141G1040	The Goldman Sachs Group Inc.	USD	74.000	30.000	44.000	892,1800	33.363.861,98	1,65
US8835561023	Thermo Fisher Scientific Inc.	USD	24.000	16.000	24.000	585,0700	11.934.115,25	0,59
US8725401090	TJX Companies Inc.	USD	105.000	0	105.000	156,4700	13.963.411,52	0,69
US9311421039	Walmart Inc.	USD	193.000	68.000	286.000	112,5300	27.353.034,17	1,35
US88579Y1010	3M Co.	USD	27.000	179.000	27.000	161,7200	3.711.065,78	0,18
							<b>740.814.733,12</b>	<b>36,54</b>
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>							<b>847.219.328,57</b>	<b>41,78</b>
<b>Valeurs mobilières non cotées</b>								
<b>Luxembourg</b>								
LU1333070875	JAB Consumer Partners SCA SICAR - Global Consumer Brands	USD	0	0	34.534	1.131,2100	33.201.949,35	1,64
							<b>33.201.949,35</b>	<b>1,64</b>
<b>Valeurs mobilières non cotées</b>							<b>33.201.949,35</b>	<b>1,64</b>
<b>Actions, droits et bons de jouissance</b>							<b>880.421.277,92</b>	<b>43,42</b>
<b>Obligations</b>								
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>								
<b>CHF</b>								
CH1474857112	2,000 % OC Oerlikon Corporation AG Reg.S. v.25(2030)		5.000.000	0	5.000.000	99,9530	5.381.919,02	0,27
							<b>5.381.919,02</b>	<b>0,27</b>
<b>EUR</b>								
XS2779901482	4,125 % Anglo American Capital Plc. Reg.S. v.24(2032)		10.000.000	0	10.000.000	103,1310	10.313.100,00	0,51
XS3040382098	4,125 % Cez AS EMTN Reg.S. v.25(2033)		10.000.000	0	10.000.000	100,7740	10.077.400,00	0,50
FR001400ZGD7	4,625 % Electricité de France S.A. (E.D.F.) EMTN Reg.S. Green Bond v.25(2045)		50.000.000	0	50.000.000	97,2000	48.600.000,00	2,40
XS2579293536	4,000 % EnBW International Finance BV EMTN Reg.S. v.23(2035)		10.000.000	0	20.000.000	102,6980	20.539.600,00	1,01
XS2862984601	4,000 % EnBW International Finance BV Reg.S. Green Bond v.24(2036)		30.000.000	0	30.000.000	101,6380	30.491.400,00	1,50
XS2756342122	3,915 % Eurogrid GmbH EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2034)		0	0	10.000.000	101,6970	10.169.700,00	0,50
EU000A1GY6W8	3,750 % Union européenne EMTN Reg.S. v.12(2042)		30.000.000	0	30.000.000	99,9220	29.976.600,00	1,48
EU000A3LZ0X9	3,375 % Union européenne Reg.S. v.24(2039)		100.000.000	1.000.000	99.000.000	98,1790	97.197.210,00	4,79
EU000A4EJF17	3,625 % Union européenne Reg.S. v.25(2040)		50.000.000	0	50.000.000	99,8570	49.928.500,00	2,46
EU000A4EA8Y7	3,750 % Union européenne Reg.S. v.25(2045)		75.000.000	0	75.000.000	98,9060	74.179.500,00	3,66
XS3136901132	4,125 % Fedex Corporation v.25(2037)		15.000.000	0	15.000.000	99,1430	14.871.450,00	0,73
XS2999658649	3,450 % International Business Machines Corporation v.25(2037)		10.000.000	0	10.000.000	96,3320	9.633.200,00	0,47
XS2826712551	3,750 % Koninklijke Philips NV EMTN Reg.S. v.24(2032)		0	0	10.000.000	102,0540	10.205.400,00	0,50
XS3057365465	4,099 % Morgan Stanley Fix-to-Float v.25(2036)		20.000.000	10.000.000	10.000.000	101,9380	10.193.800,00	0,50

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Composition de l'actif au 31 décembre 2025**

ISIN		Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>EUR (suite)</b>								
XS2886118236	3,750 %	OMV AG EMTN Reg.S. v.24(2036)	0	20.000.000	10.000.000	100,3200	10.032.000,00	0,49
XS3225966939	3,875 %	OMV AG EMTN Reg.S. v.25(2040)	40.000.000	0	40.000.000	95,5060	38.202.400,00	1,88
FR00140144E9	4,125 %	Orange S.A. EMTN Reg.S. v.25(2045)	100.000	0	100.000	96,5890	96.589,00	0,00
CH1353015048	3,852 %	Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Reg.S. Fix-to-Float v.24(2032)	0	10.000.000	20.000.000	102,0950	20.419.000,00	1,01
XS2584685387	4,125 %	RWE AG EMTN Reg.S. Green Bond v.23(2035)	5.000.000	0	10.000.000	103,8890	10.388.900,00	0,51
XS2941605235	3,875 %	Volkswagen Financial Services AG Reg.S. Green Bond v.24(2031)	20.000.000	10.000.000	10.000.000	101,0710	10.107.100,00	0,50
							<b>515.622.849,00</b>	<b>25,40</b>
<b>USD</b>								
US036752BE23	5,700 %	Elevance Health Inc. v.24(2055)	9.900.000	0	10.000.000	98,2900	8.353.731,09	0,41
US56585ABL52	5,700 %	Marathon Petroleum Corporation v.25(2035)	20.000.000	0	20.000.000	103,3850	17.573.516,91	0,87
US68389XDB82	6,000 %	Oracle Corporation v.25(2055)	35.000.000	0	35.000.000	88,8580	26.432.347,44	1,30
							<b>52.359.595,44</b>	<b>2,58</b>
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>							<b>573.364.363,46</b>	<b>28,25</b>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés</b>								
<b>EUR</b>								
XS2909746401	3,550 %	Comcast Corporation v.24(2036)	0	15.000.000	15.000.000	97,5700	14.635.500,00	0,72
FR001400ZGE5	4,000 %	Electricité de France S.A. (E.D.F.) EMTN Reg.S. Green Bond v.25(2037)	20.000.000	0	20.000.000	99,0460	19.809.200,00	0,98
XS2919680236	3,732 %	Eurogrid GmbH EMTN Reg.S. Green Bond v.24(2035)	10.000.000	0	10.000.000	98,9350	9.893.500,00	0,49
XS3096164994	3,750 %	GA Global Funding Trust EMTN Reg.S. v.25(2032)	10.000.000	0	10.000.000	99,2980	9.929.800,00	0,49
DE000A383BH3	10,000 %	Groß & Partner Grundstücksentwicklungsgesellschaft mbH v.24(2028)	0	3.200.000	1.800.000	102,2000	1.839.600,00	0,09
DE000A4EA5P2	4,375 %	JAB Holdings BV Reg.S. v.25(2035)	50.000.000	0	50.000.000	102,3070	51.153.500,00	2,52
DE000A4AHM72	15,000 %	KSLK Trust GmbH v.24(2029)	0	0	700.000	93,5000	654.500,00	0,03
XS3053369982	3,500 %	NV Nederlandse Gasunie EMTN Reg.S. v.25(2035)	20.000.000	0	20.000.000	99,1790	19.835.800,00	0,98
XS3092557126	3,500 %	REWE International Finance BV Reg.S. v.25(2032)	10.000.000	0	10.000.000	99,5830	9.958.300,00	0,49
CH1428867043	3,750 %	Swiss Life Finance I AG Reg.S. v.25(2035)	20.000.000	0	20.000.000	100,5710	20.114.200,00	0,99
XS3171593661	4,125 %	Volkswagen International Finance NV- EMTN Reg.S. Green Bond v.25(2035)	10.000.000	0	10.000.000	100,1300	10.013.000,00	0,49
XS3222746532	4,500 %	Vonovia SE EMTN Reg.S. v.25(2040)	35.000.000	0	35.000.000	98,8220	34.587.700,00	1,71
XS2908095172	4,357 %	Wintershall Dea Finance BV Reg.S. v.24(2032)	10.000.000	0	10.000.000	100,1360	10.013.600,00	0,49
							<b>212.438.200,00</b>	<b>10,47</b>

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Composition de l'actif au 31 décembre 2025**

ISIN		Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>USD</b>								
US00108WAT71	5,700 %	AEP Texas Inc. v.24(2034)	0	0	10.000.000	104,7810	8.905.405,41	0,44
US00973RAP82	5,800 %	Aker BP ASA 144A v.24(2054)	12.200.000	0	32.200.000	91,6520	25.082.393,34	1,24
US114259AY07	6,415 %	Brooklyn Union Gas Co., The v.24(2054)	0	0	20.000.000	104,6570	17.789.733,13	0,88
US114259AX24	6,388 %	Brooklyn Union Gas Co., The 144A v.23(2033)	0	5.000.000	10.000.000	108,2660	9.201.597,82	0,45
US142339AM22	5,550 %	Carlisle Cos. Inc. v.25(2040)	1.000.000	0	1.000.000	102,0200	867.074,62	0,04
US126650EL07	6,200 %	CVS Health Corporation v.25(2055)	10.000.000	0	10.000.000	102,5090	8.712.306,65	0,43
US46653KAC27	4,500 %	JAB Holdings BV 144A v.22(2052)	10.000.000	0	10.000.000	78,5250	6.673.890,87	0,33
US653522DV13	5,996 %	Niagara Mohawk Power 144A v.25(2055)	20.000.000	0	20.000.000	102,2130	17.374.298,83	0,86
US694308KU01	5,700 %	Pacific Gas & Electric Company v.25(2035)	20.000.000	0	20.000.000	103,4210	17.579.636,24	0,87
US694308KV83	6,150 %	Pacific Gas & Electric Company v.25(2055)	20.000.000	0	20.000.000	99,9080	16.982.491,93	0,84
US749983AE23	5,875 %	RWE Finance US LLC 144A Green Bond v.25(2055)	20.000.000	0	20.000.000	98,7540	16.786.333,50	0,83
							<b>145.955.162,34</b>	<b>7,21</b>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés</b>							<b>358.393.362,34</b>	<b>17,68</b>
<b>Obligations</b>							<b>931.757.725,80</b>	<b>45,93</b>
<b>Portefeuille-titres</b>							<b>1.812.179.003,72</b>	<b>89,35</b>
<b>Contrats à terme</b>								
<b>Positions courtes</b>								
<b>USD</b>								
S&P 500 Index Future Mars 2026			0	590	-590		-19.017,30	0,00
							<b>-19.017,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Positions courtes</b>							<b>-19.017,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Contrats à terme</b>							<b>-19.017,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Avoirs bancaires - Compte courant <sup>2)</sup></b>							<b>210.151.460,85</b>	<b>10,36</b>
<b>Solde des autres créances et engagements</b>							<b>5.807.217,95</b>	<b>0,29</b>
<b>Actif net du fonds en EUR</b>							<b>2.028.118.665,22</b>	<b>100,00</b>

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

### Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2025 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	356.102.000,00	385.089.621,24	18,99
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	23.428.500,00	19.844.469,74	0,98
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	83.969.000,00	90.804.293,19	4,48
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	2.282.000,00	1.932.905,68	0,10
EUR/USD	J.P. Morgan SE	Devises vendues	1.000.000,00	847.559,62	0,04
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	634.000.000,00	537.583.783,86	26,51

### Contrats à terme

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANF <sup>1)</sup>
<b>Positions courtes</b>			
<b>USD</b>			
S&P 500 Index Future Mars 2026	-590	-174.377.443,48	-8,60
		<b>-174.377.443,48</b>	<b>-8,60</b>
<b>Positions courtes</b>		<b>-174.377.443,48</b>	<b>-8,60</b>
<b>Contrats à terme</b>		<b>-174.377.443,48</b>	<b>-8,60</b>

23

### Taux de change

Pour l'évaluation des actifs en devises étrangères, le taux de change au 31 décembre 2025 \* a été converti en euros comme indiqué ci-dessous.

Livre sterling	GBP	1	0,8715
Franc suisse	CHF	1	0,9286
Dollar US	USD	1	1,1766

<sup>1)</sup> ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

\* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2025 était le 30 décembre 2025. C'est pourquoi les taux de change du 29 décembre 2025 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.



## Notes au rapport annuel au 31 décembre 2025

### 1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-AKTIV est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 28 janvier 2002. Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 2 mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Mémorial a été remplacé par la plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 2 janvier 2026 et a été publié au RESA.

Ethna-AKTIV est un fonds commun de placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Des modifications des statuts de la Société de gestion ont pris effet le 26 novembre 2025 et ont été publiées au RESA le 24 décembre 2025. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

### 2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.

5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds. Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.

d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.

e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).

f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.

g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice le 31 décembre 2025 :

Dénomination du fonds	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna-AKTIV	DZ PRIVATBANK S.A.	7.724.181,84 USD	-1.585.162,50 USD

Dénomination du fonds	Contrepartie	Marge de variation de gré à gré
Ethna-AKTIV	DZ PRIVATBANK S.A.	820.000,00 EUR

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

### 3.) Fiscalité

26

#### Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétiés à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

#### Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujétiées à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

### 4.) Affectation des revenus

Les revenus de la catégorie de parts (T), de la catégorie de parts (R-T), de la catégorie de parts (CHF-T), de la catégorie de parts (SIA-T), de la catégorie de parts (SIA CHF-T), de la catégorie de parts (SIA USD-T) et de la catégorie de parts (USD-T) seront capitalisés. Ceux de la catégorie de parts (A), de la catégorie de parts (R-A), de la catégorie de parts (CHF-A), de la catégorie de parts (SIA-A) et de la catégorie de parts (USD-A) seront distribués. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin. De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

#### Catégorie de parts (R-A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 3 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (R-A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- EUR du fait de cette distribution.

### 5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

## 6) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

## 7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du compartiment}}{\text{Volume moyen du compartiment}} \times 100$$

(Base : ANC\* calculé quotidiennement)

\* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

27

## 8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1<sup>er</sup> juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

## 9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

## 10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

## 11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres et des dérivés

Une présentation contenant des informations détaillées concernant tous les achats et ventes de valeurs mobilières, prêts sur reconnaissance de dette et produits dérivés, y compris les opérations sans mouvements de trésorerie, effectués pendant la période considérée, dès lors qu'ils ne sont pas cités dans les états financiers, est disponible gratuitement sur demande au siège de la Société de gestion.

## 12.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = ((Total 1 - Total 2) / M) \* 100, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour le fonds Ethna-AKTIV est de 338,16 %.

### 13.) Commission de performance

La Société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (la « commission de performance ») de 20 % de la performance supérieure à 5 % (le taux plancher ou « hurdle rate »). Cette commission peut être prélevée sur la catégorie de parts concernée du fonds à la fin de l'exercice. L'augmentation de valeur concernée est calculée selon la méthode de l'accroissement net du capital, c'est-à-dire que le calcul est effectué pour le fonds sur la base de la valeur nette d'inventaire par part à la fin du dernier exercice antérieur pour lequel une participation aux bénéfices a été distribuée. Durant l'année d'émission des parts, le calcul se fait sur la base du prix d'émission initial.

Si la valeur nette d'inventaire par part à la fin de l'exercice écoulé présente une augmentation par rapport à la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice précédent mais que le Hurdle Rate n'est pas dépassé, cette dernière valeur nette par part de l'exercice écoulé devient le High Watermark pour l'exercice suivant.

En cas de réductions nettes de valeur durant un exercice, celles-ci sont à reporter pour le calcul de la commission de performance des exercices suivants et devront alors être prises en compte, en ce sens qu'aucune commission de performance n'est versée tant que la valeur nette par part est inférieure au niveau ayant donné lieu pour la dernière fois au paiement d'une commission de performance.

28

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de l'actif moyen du fonds) pour les différentes catégories de parts du fonds sont les suivants :

Devise	Dénomination du fonds	ISIN	Commission de performance	
			en EUR	en %
EUR	Ethna-AKTIV (A)	LU0136412771	8.510.046,26	0,75
EUR	Ethna-AKTIV (T)	LU0431139764	3.120.563,35	0,75
EUR	Ethna-AKTIV (R-A)	LU0564177706	26.323,87	0,59
EUR	Ethna-AKTIV (R-T)	LU0564184074	181.791,12	0,65
EUR	Ethna-AKTIV (CHF-A)	LU0666480289	12.806,13	0,28
EUR	Ethna-AKTIV (CHF-T)	LU0666484190	139.371,02	0,25
EUR	Ethna-AKTIV (SIA-A)	LU0841179350	126.575,13	0,73
EUR	Ethna-AKTIV (SIA-T)	LU0841179863	617.479,01	0,81
EUR	Ethna-AKTIV (SIA CHF-T)	LU0985093136	1.125.630,14	0,47
EUR	Ethna-AKTIV (USD-A)	LU0985093219	8.635,44	1,08
EUR	Ethna-AKTIV (USD-T)	LU0985094027	97.633,94	1,13
EUR	Ethna-AKTIV (SIA USD-T)	LU0985094373	104.063,88	1,24

### 14.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été modifié avec effet au 15 juillet 2025. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Suppression de l'exclusion des équipements militaires, lorsque le chiffre d'affaires provenant de la fabrication et/ou de la distribution d'équipements militaires représente plus de 10 % (selon la nouvelle norme BVI).
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

#### Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont présenté par moments une incertitude accrue. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude. Les conséquences concrètes et potentielles à moyen et long terme du conflit russo-ukrainien pour l'économie mondiale, la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les structures sociales au vu de l'incertitude sont impossibles à déterminer avec certitude au moment de l'établissement du présent rapport annuel. Dans ce contexte, il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit persistant sur les actifs du fonds.

La Société de gestion a mis en place des mesures de surveillance et des contrôles qui permettent d'évaluer en temps réel les incidences sur le fonds et de protéger au mieux les intérêts des investisseurs. Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion du fonds, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et le fonds ne présentait aucun problème significatif de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

## 15.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été actualisé avec effet au 2 janvier 2026. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Modifications dues au changement de forme transfrontière et au changement de raison sociale correspondant de la DZ PRIVATBANK S.A. en DZ PRIVATBANK AG. En conséquence, les services prestés précédemment par DZ PRIVATBANK S.A. pour le compte du fonds seront assurés à l'avenir, et dans la continuité, par la DZ PRIVATBANK AG, succursale du Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.
- Ajustements de forme et modification rédactionnelle.

Avec effet au 2 janvier 2026, la DZ PRIVATBANK S.A. a subi un changement de forme transfrontière avec le déplacement de son siège depuis le Luxembourg vers l'Allemagne. Sa forme juridique de société a changé en conséquence, passant d'une société anonyme luxembourgeoise (S.A.) à une société anonyme allemande (*Aktiengesellschaft, AG*). La société anonyme allemande transformée agira sous la dénomination DZ PRIVATBANK AG. À compter du 2 janvier 2026, les services assurés précédemment par la DZ PRIVATBANK S.A. sont assurés par la DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg, fondée le 2 janvier 2026.

Avec effet au 26 mars 2026, les catégories de parts suivantes sont fusionnées sur la base du dernier calcul de cours du fonds au 25 mars 2026 (date de référence du transfert) :

29

	Catégorie de parts absorbée	Catégorie de parts absorbante
Ethna-AKTIV	R-A (ISIN : LU0564177706 WKN : A1CV36)	A (ISIN : LU0136412771 WKN : 764930)
Ethna-AKTIV	R-T (ISIN : LU0564184074 WKN : A1CVQR)	T (ISIN : LU0431139764 WKN A0X8U6)

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.



**Shape the future  
with confidence**

**Ernst & Young**  
Société anonyme

35E. Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél. : +352 42 124 1  
www.ey.com/en\_lu

B.P. 780  
L-2017 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg 847771  
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :  
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

## **Rapport du Réviseur d'entreprises agréé**

À l'attention des porteurs de parts de  
Ethna-AKTIV  
16, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach  
Luxembourg

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-AKTIV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Autres informations**

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Les autres informations comprennent le rapport de la direction du fonds, l'aperçu des caractéristiques des catégories de parts, la répartition géographique par pays, la répartition économique, l'évolution sur les trois derniers exercices, l'allocation aux catégories de parts, l'évolution de valeur en pourcentage, l'évolution du nombre de parts en circulation, les notes supplémentaires, l'annexe au titre des règlements sur la publication d'informations et sur la taxonomie ainsi que les informations relatives à l'administration, à la distribution et au conseil, mais elles ne comprennent pas les comptes annuels ni notre rapport du réviseur d'entreprises agréé les concernant.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.



**Shape the future  
with confidence**

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

### **Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

### **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels**

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.



**Shape the future  
with confidence**

- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Dr. Rafael Escher

Luxembourg, 18 mars 2026

## Notes complémentaires (non révisées)

### 1.) Gestion des risques

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

33

#### Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base ou nominaux correspondants (éventuellement pondérés par le delta). À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

#### Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

#### Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

#### Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-AKTIV est soumis au processus de gestion des risques suivant :

#### OPCVM

Ethna-AKTIV

#### Processus de gestion des risques appliqué

VaR absolue

#### VaR absolue pour Ethna-AKTIV

Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 15 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 30,02 %, un niveau maximum de 62,07 % et une moyenne de 43,73 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une simulation historique, en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 250 jours.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Effet de levier minimum :	26,00 %
Effet de levier maximum :	109,41 %
Effet de levier moyen (médian) :	62,62 % (53,61 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

## 2.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

34 L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ce fonds, sont présentées dans l'annexe suivante (annexe au titre des règlements sur la publication d'informations et sur la taxonomie).

## 3.) Système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 31,58 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. au 31 décembre 2024 s'élève à 5.038.500,00 EUR. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2024 :	5.038.500,00 EUR
Dont rémunération fixe :	4.438.900,00 EUR
Dont rémunération variable :	599.600,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés :	31,58

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com), à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

## 4.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com).

## 5.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

### a) Généralités

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

### b.) Numéros de valeurs :

- Catégorie de parts (A) Ethna-AKTIV N° de valeur 1379668
- Catégorie de parts (T) Ethna-AKTIV N° de valeur 10383972
- Catégorie de parts (CHF-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 13684372
- Catégorie de parts (CHF-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 13683768
- Catégorie de parts (SIA-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 19770878
- Catégorie de parts (SIA-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 19770870
- Catégorie de parts (SIA CHF-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829764
- Catégorie de parts (USD-A) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829766
- Catégorie de parts (USD-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829774
- Catégorie de parts (SIA USD-T) Ethna-AKTIV N° de valeur 22829881

35

### c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

Total charges d'exploitation en UC\*

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC*}}{\text{Actif net moyen en UC*}} \times 100$$

\* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Ethna-AKTIV	TER suisse en %	Commission de performance suisse en %
Catégorie de parts (A)	1,87	0,75
Catégorie de parts (T)	1,87	0,75
Catégorie de parts (CHF-A)	1,91	0,28
Catégorie de parts (CHF-T)	1,88	0,25
Catégorie de parts (SIA-A)	1,28	0,73
Catégorie de parts (SIA-T)	1,28	0,81
Catégorie de parts (SIA CHF-T)	1,27	0,47
Catégorie de parts (USD-A)	1,88	1,08
Catégorie de parts (USD-T)	1,90	1,13
Catégorie de parts (SIA USD-T)	1,30	1,24

**d.) Informations à l'attention des investisseurs**

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

**e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice**

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **Ethna-AKTIV**

Identifiant d'entité juridique : **529900GYLM0Z95YA0Y09**

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> :    % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> :    %	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

37



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- les conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- la prévention de la corruption ;
- la prévention de la fraude ;
- le contrôle de la qualité des produits.

Le fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Sont interdits, concrètement, les investissements dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. Sont également exclus les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines du tabac, de la pornographie ou de la production/distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

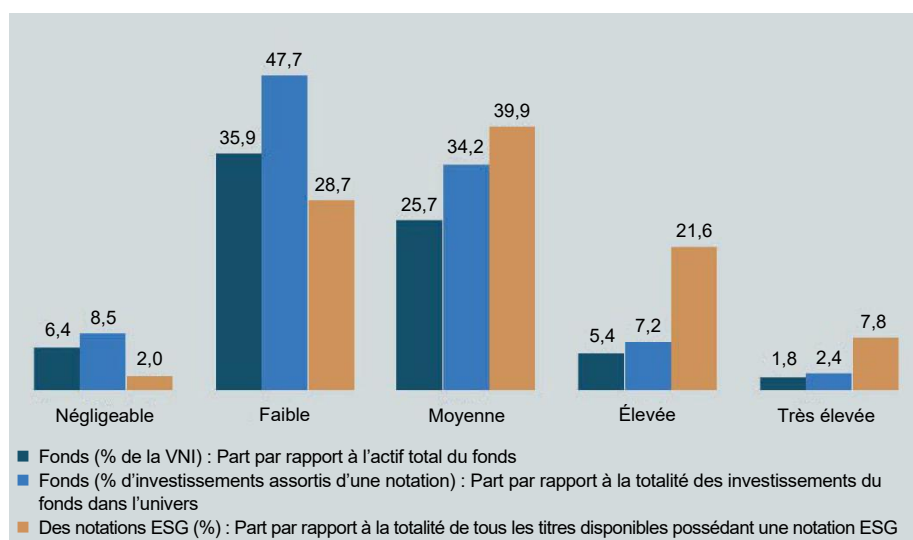
Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 21,5. Au 31 décembre 2025, le score de risque ESG était de 19,3.

Les valeurs individuelles présentant des risques très élevés (score de risque ESG de plus de 50) sont admissibles à l'investissement par le fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le fonds n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Au 31 décembre 2025, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du fonds se présentait comme suit :



39

Le fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %).

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 21,6 en 2024. Ce chiffre était très légèrement supérieur à la moyenne de la période de référence actuelle (21,5). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2024, le score de risque ESG était de 22. Ce chiffre est également supérieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (19,3). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de l'année précédente (2024) également.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2023. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 21,0 et a terminé l'année à 20,7.

Tous les critères d'exclusion ont également été respectés en 2022. Le score de risque ESG s'est établi en moyenne à 21,9 et a terminé l'année à 21,6.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption passive et active.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre. Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.

Aucune PIN n'a été définie pour ce fonds, qui utilise des critères d'exclusion. Il est donc impossible de communiquer des informations relatives aux PIN.

41



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01.01.2025 - 31.12.2025

Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
Alphabet Inc.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,17	États-Unis d'Amérique
Microsoft Corporation	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,85	États-Unis d'Amérique
NVIDIA Corporation	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,80	États-Unis d'Amérique
JAB Consumer Partners SCA SICAR - Global Consumer Brands	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,72	Luxembourg
JAB Holdings BV Reg.S. v.25(2035)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,65	Pays-Bas
Electricité de France S.A. (E.D.F.) EMTN Reg.S. Green Bond v.25(2045)	APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	1,64	France
Union européenne Reg.S. v.24(2039)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,54	Europe
Raiffeisen Schweiz Genossenschaft Reg.S. Fix-to-Float v.24(2032)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,41	Suisse
Espagne Reg.S. v.25(2041)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,34	Espagne
Morgan Stanley	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,32	États-Unis d'Amérique
Union européenne Reg.S. v.25(2045)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,26	Europe
Espagne Reg.S. v.25(2035)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,25	Espagne
France Reg.S. v.24(2035)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,21	France
Aker BP ASA 144A v.24(2054)	EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	1,20	Norvège
The Goldman Sachs Group Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	1,17	États-Unis d'Amérique

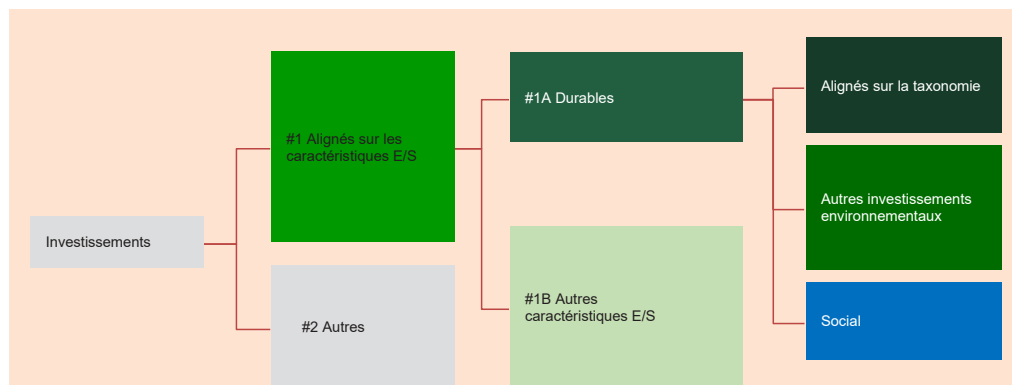


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité est représentée dans le graphique suivant.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La part de ces investissements s'élève à 86,40 % à la date de référence.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 13,60 % à la date de référence.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. La part de ces investissements s'élève à 0,00 % à la date de référence ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. La part de ces investissements s'élève à 86,40 % à la date de référence.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En outre, au cours de la période sous revue, 4,26 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des combustibles fossiles. Cette part englobe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles, y compris l'extraction, la transformation, le stockage et le transport de produits du pétrole, de gaz naturel ainsi que de charbon thermique et métallurgique.

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2025, 30.06.2025, 30.09.2025 et 31.12.2025) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l'actif
BÂTIMENT / CONSTRUCTION	Développement de terrains ; promotion immobilière	0,12
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Activités de services annexes aux industries extractives	0,06
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de gaz naturel	1,60
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole	1,20
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pétrole et de gaz naturel	0,37
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Extraction de pierres et de terre, autres industries extractives	0,09
EXPLOITATION MINIÈRE ET EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES	Autre extraction de minerais de métaux non ferreux	0,55
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Production d'électricité	5,67

APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en électricité	0,61
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Distribution d'électricité	0,41
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Transport d'électricité	1,20
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement énergétique	0,59
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Commerce de gaz par conduites	0,06
APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	Approvisionnement en gaz	1,63
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Sociétés de participation	10,56
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Établissements de crédit (hors établissements de crédit spécialisés)	8,54
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Assurance non-vie	0,24
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Réassurance	0,17
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	8,76
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres activités liées aux services financiers	1,35
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	0,67
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Assurances	0,00
SERVICES INDEPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Administration et gestion d'entreprises et de sociétés	5,81
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Autres services économiques aux entreprises et aux particuliers	0,03
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Gestion des bâtiments ; jardinage et aménagement paysager	0,06
HÔTELLERIE ET RESTAURATION	Restaurants, bars, snack-bars, cafés, glaciers, etc.	0,72
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	Autres services de santé	0,13
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Pharmacies	0,22
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de vêtements	0,60
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail d'ordinateurs, d'équipements périphériques et de logiciels	0,81
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail d'équipements automobiles	0,16
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et de bricolage	0,15
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail de carburants (stations-service)	0,71
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de gros de produits pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques	0,86
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	1,46
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente au détail à distance et par Internet	1,12
INFORMATION ET COMMUNICATION	Gestion d'installations informatiques pour le compte de tiers	0,10
INFORMATION ET COMMUNICATION	Traitement des données, hébergement et activités connexes	1,87
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	0,86
INFORMATION ET COMMUNICATION	Activités de programmation	2,44
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de logiciels	1,80
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition d'autres logiciels	2,61
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de machines pour l'exploitation minière, la construction et les matériaux de construction	0,66
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1,87

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de boissons rafraîchissantes ; exploitation d'eaux minérales naturelles	0,36
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Production de gaz industriels	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de produits de soins personnels et de parfums	0,20
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'autres machines à usage spécifique	0,07
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication d'instruments et dispositifs de mesure, de contrôle, de navigation, etc.	0,36
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de moteurs et de turbines à combustion interne (à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules routiers)	0,53
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de tuiles et autres produits de construction en terre cuite	0,02
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques	2,97
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de composants électroniques et de cartes de circuits imprimés	1,80
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de dispositifs et de matériaux médicaux et dentaires	1,01
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Fabrication de préparations pharmaceutiques	2,09
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Construction aéronautique et spatiale	0,51
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Traitement des huiles minérales	1,03
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Transports ferroviaires de fret	0,08
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	1,14
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	Transports spatiaux	0,45
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	10,96



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Dans l'optique de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères concernant le gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible émission de CO2 d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La part des investissements conformes à la taxonomie a été calculée sur la base du portefeuille total ou du portefeuille total à l'exclusion des émetteurs souverains. La valorisation des investissements au regard de l'allocation d'actifs précédemment citée en « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S », « #2 Autres investissements » et « #1A Investissements durables » n'a pas été prise en compte.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?<sup>1</sup>

- Oui :
- dans le gaz fossile       dans l'énergie nucléaire
- Non

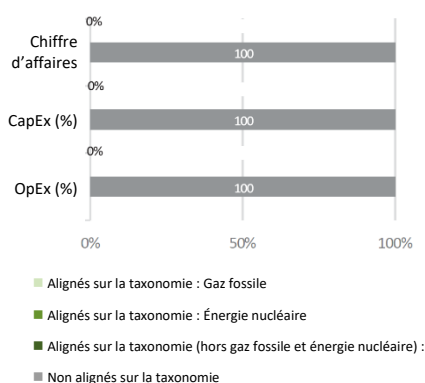
45

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

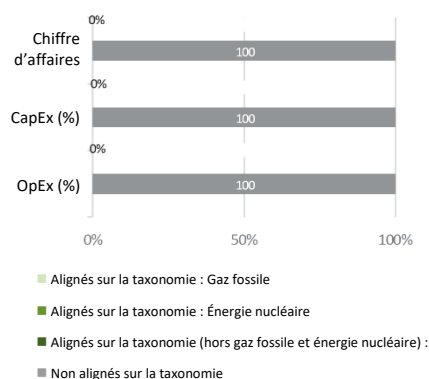
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, obligations souveraines incluses\*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

<sup>1</sup> Les activités dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et n'affectent pas de manière significative un objectif de la taxonomie de l'UE - voir explication dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période sous revue	Période du 01.01.2025 au 31.12.2025	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023
Alignés sur la taxonomie	0,00 %	0,00 %	0,00 %

46



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables. À la date de référence du rapport, cette part s'élève à : 0 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : Charbon (25 %), divertissements pour adultes (10 %), tabac (5 %). Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en actions et en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà

une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Parallèlement à cela, le fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans la ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethnea.com/fr-be/documentation-esg/>).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

## Gestion, distribution et conseil

48

<b>Société de gestion :</b>	<b>ETHENEA Independent Investors S.A.</b> 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach
<b>Gérants de la Société de gestion :</b>	Thomas Bernard Josiane Jennes Luca Pesarini Frank Hauprich
<b>Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :</b>	
<b>Président du conseil d'administration :</b>	Luca Pesarini ETHENEA Independent Investors S.A.
<b>Vice-président du conseil d'administration :</b>	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.
<b>Administrateurs :</b>	Jörg Hügel (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025) IPConcept (Luxemburg) S.A.  Julien Zimmer JULZIM S.à r.l.-S
<b>Réviseur d'entreprises agréé du fonds et de la Société de gestion :</b>	<b>Ernst &amp; Young S.A.</b> 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
<b>Dépositaire :</b>	<b>DZ PRIVATBANK AG *</b> <b>Succursale Luxembourg</b> 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg
<b>Gestionnaire du fonds :</b>	<b>ETHENEA Independent Investors S.A.</b> 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach

\* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

**Agent d'administration centrale, Agent de registre et de transfert :**

**DZ PRIVATBANK AG \***  
**Succursale Luxembourg**  
 4, rue Thomas Edison  
 L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en République fédérale d'Allemagne et au Luxembourg :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 responsable pour la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg :**

**DZ PRIVATBANK AG \***  
**Succursale Luxembourg**  
 4, rue Thomas Edison  
 L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs en Autriche :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 responsable pour l'Autriche :**

**DZ PRIVATBANK AG \***  
**Succursale Luxembourg**  
 4, rue Thomas Edison  
 L-1445 Strassen, Luxembourg

**Représentant fiscal national au sens de l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :**

**ERSTE BANK**  
 der oesterreichischen Sparkassen AG  
 Am Belvedere 1  
 A-1100 Wien

**Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :**

**Représentant en Suisse :**

**IPConcept (Schweiz) AG**  
 Bellerivestrasse 36  
 CH-8008 Zurich

**Agent payeur en Suisse :**

**DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG**  
 Bellerivestrasse 36  
 CH-8008 Zurich

**Informations à l'attention des investisseurs en Belgique :**

**Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées à la distribution publique en Belgique. Les autres catégories de parts ne peuvent être distribuées publiquement aux investisseurs en Belgique.**

**Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 responsable pour la Belgique**

**DZ PRIVATBANK AG \***  
**Succursale Luxembourg**  
 4, rue Thomas Edison  
 L-1445 Strassen, Luxembourg

\* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

**Distributeur :**

**DEUTSCHE BANK AG**

Brussels branch, Av. Marnix 13-15  
B-1000 Bruxelles

**Avis aux investisseurs de la Principauté  
du Liechtenstein :**

**Agent payeur :**

**DZ PRIVATBANK AG \***

**Succursale Luxembourg**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs  
en Italie :**

50

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne  
2019/1160 responsable pour l'Italie :**

**Société Générale Securities Services**

Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2  
IT-20159 Milano

**State Street Bank International GmbH –  
Succursale Italia**

Via Ferrante Aporti 10  
IT-20125 Milano

**Banca Sella Holding S.p.A.**

Piazza Gaudenzio Sella 1  
IT-13900 Biella

**Allfunds Bank S.A.U. – Succursale di Milano**

Via Bocchetto 6  
IT-20123 Milano

**Informations à l'attention des investisseurs  
en Espagne :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne  
2019/1160 responsable pour l'Espagne :**

**Allfunds Bank S.A.**

c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)  
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-  
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

**Informations à l'attention des investisseurs  
en France :**

**Agent des facilités conformément aux dispositions  
de l'art. 92 de la directive européenne  
2019/1160 responsable pour la France :**

**Caceis Bank**

1/3 Place Valhubert  
F-75013 Paris

\* Changement de raison sociale et changement de forme de « DZ PRIVATBANK S.A. » en « DZ PRIVATBANK AG, Succursale Luxembourg », avec effet au 2 janvier 2026.

---

**ETHENEA Independent Investors S.A.**  
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg  
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099  
info@ethenea.com · ethenea.com

